



FÉDÉRATION LAITIÈRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018



Table des matières Prolait – Fédération Laitière

1. Avant-propos	5
2. L'économie laitière suisse en 2018	6
2.1 Production et mise en valeur	6
2.2 Commerce extérieur	7
2.3 Interprofessions fromagères	8
2.4 Achat du lait de centrale par mooh	10
2.5 Interprofession du lait (IPlait)	11
2.6 Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) & LactoFama	12
2.7 Politique agricole	13
3. Activités de Prolait Fédération Laitière	15
3.1 Prolait en chiffres	15
3.2 Planification des quantités	17
3.3 Vie des sociétés	18
3.4 Activités diverses	20
4. Activités des organes de la Fédération	21
4.1 Assemblées des délégués	21
4.2 Conseil des présidents de cercles	21
4.3 Conseil d'administration	22
4.4 Commissions et leurs assemblées	23
5. Organes et collaborateurs	24
5.1 Conseil d'administration	24
5.2 Présidents de cercles	24
5.3 Commission « lait de fromageries artisanales »	25
5.4 Commission « lait de centrale »	25
5.5 Commission de gestion	25
5.6 Délégués IPG & IPVMO	26
5.7 Collaborateurs	26

1. Avant-propos

La météo a été une nouvelle fois contrastée en 2018. Pluvieuse en début d'année et très sèche, selon les régions, dès le printemps, elle a fortement impacté les récoltes fourragères dans presque toute la Suisse. Les conséquences sont diverses, la plupart ont été prises en charge par les producteurs: achat de fourrages et/ou vente de bétail. Ceci avec des effets inverses: hausse des prix des fourrages et baisse sur le marché de la viande. La tendance à la baisse sur les volumes livrés est bien là en fin d'année, mais encore sans effet positif sur le prix du lait. La situation des producteurs de lait, en particulier du lait de centrale, est donc une nouvelle fois critique.

C'est dans ce contexte difficile, que la FPSL a lancé, dans le cadre de l'IPlait, le projet « tapis vert ». Les transformateurs, cherchaient depuis quelque temps à mettre en avant, individuellement, des programmes en lien avec la protection des animaux et de l'environnement. L'objectif de la FPSL est d'avoir un standard du lait réunissant un large éventail de mesures permettant la nécessaire différenciation à la vente. Certes les aspects économiques et sociétaux ne sont pas, et de loin, atteints pour les producteurs de lait; le prix actuel du lait de centrale n'est pas durable. Toutefois, dans un marché suisse saturé de produits laitiers et dépendant des exportations, la différenciation est un outil important pour récupérer de la valeur ajoutée. Le « tapis vert » est également un formidable outil de communication face à toutes les interrogations et critiques du consommateur. Prolait a pu participer à l'éla-

boration du projet et faire valoir les intérêts des producteurs. Il s'agira, à l'avenir, de s'assurer de la crédibilité du système, ainsi que du paiement de la plus-value.

A l'interne, la nouvelle vision de Prolait se met peu à peu en place. Le premier cours aux responsables de sociétés de fromagerie a été un succès et augure de bonnes perspectives pour les services et prestations. La communication est renforcée, en particulier celle concernant le métier de producteur de lait. En effet, il ne s'agit plus seulement de produire du lait d'une qualité exceptionnelle, il faut en plus expliquer les pratiques respectant les animaux et l'environnement. Il s'agit de se réapproprier l'image bucolique, usurpée et véhiculée par la grande distribution. La FPSL, par son marketing, y est très active. Prolait s'investit pour donner l'opportunité à ses membres de montrer leur quotidien et la réalité du métier de manière positive.

L'année 2018 a été chargée pour les divers organes de Prolait. De nombreuses discussions importantes ont eu lieu et des décisions ont été prises. Je souhaite ici remercier tous ceux qui se sont investis durant l'année écoulée, pour les intérêts des producteurs de lait et pour le fonctionnement de la fédération, en particulier le Conseil d'administration. Merci également à M. Daniel Geiser, directeur, qui s'est donné sans compter.

Marc Benoit
président

2. L'économie laitière suisse en 2018

L'année 2018 a été marquée par une stabilité du marché laitier suisse. Le prix de référence, soit le prix indicatif A de l'IPlait est resté fixé à 68 ct/kg. Les réflexions et mesures pour mettre en place des concepts de durabilité dans la production laitière ont été légion. PSL a proposé le « tapis vert » pour une production laitière durable en Suisse; ce standard a été approuvé par l'IPlait. L'introduction de deux fonds (abaissement du prix de la matière première et régulation) a remplacé la Loi chocolatière.

La météo a été très pluvieuse durant les trois premiers mois de l'année, comblant ainsi des déficits hydriques importants dans plusieurs régions. S'en sont suivis neuf mois particulièrement secs, chauds (juillet-août) et ensoleillés; certains alpages en ont souffert. La récolte de foin a été similaire à l'année 2017. Par contre, celle de regains a vu des rendements fortement péjorés. Les exploitations ont dû s'adapter en conséquence.

Au niveau international, la production laitière a augmenté de 0,9% dans l'UE et aux USA. Les stocks de poudre de lait écrémé de l'UE ont passé de plus de 350'000 à quelques 65'000 tonnes en fin d'année. Cela a redonné un nouvel élan aux Néo-zélandais qui ont repris à fond la production. Ainsi, le prix de la poudre de lait écrémé est remonté à 1'700 la tonne fin 2018. Après avoir atteint 5'800/t, le prix du beurre dans l'UE est revenu à 4'500/t en fin d'année.

2.1 PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DU LAIT

Les livraisons de lait ont été jusqu'à 6% plus élevées en début d'année qu'en 2017. Elles ont ensuite subi le coup de la météo sur le 2^e semestre. La production totale s'est élevée à 3'454'428 tonnes en 2018, soit 20'416 t de plus ou +0,6%. 245'056 t de lait bio ont été produits, soit 11'698 t de plus ou +5,0%.

Le bilan annuel de la segmentation est resté analogue aux années précédentes: segment A, 84,9%; segment B, 14,6%; segment C, 0,5%. Les fluctuations au cours de l'année reflètent plus ou moins les livraisons de lait: lors des mois de forte production, les parts de lait B et C augmentent, tandis que le lait A est en général plus demandé durant les mois creux.

La variation de la production de matière grasse s'est élevée au total à +1687 tonnes par rapport à la même période en 2017. Une hausse de 860 tonnes est due aux fluctuations de la production de lait et une hausse de 827 tonnes à celles de la teneur.

L'effectif des vaches laitières s'élève à 555'343 (-10'099 ou -1,8%) fin 2018. Les naissances sont en hausse de 0,9% en 2018. Après 4 ans de baisse, la production de lait de consommation, crème de consommation, yogourt et autres produits de laiterie, y compris glaces comestibles est remontée à 882'126 t ELE* (-2'954 ou +0,3%). La production fromagère est en

hausse de 1,1 % ou 2'029 t, à 191'321 t au total. Le Gruyère a produit 532 t de plus (+1,9 %), le Raclette aussi (+3,3 %) alors que l'Emmentaler (-3,7 %) est à nouveau à la peine. La production de Switzerland Swiss a baissé de 12,6 %.

La transformation de lait bio s'est élevée à 217'435 t ELE, soit 13'860 t de plus ou +6,8 %. Le déclassement de lait bio est passé de 12,76 % en 2017 à 11,27 % en 2018.

* ELE=équivalent-lait (matière utile rapportée en kilos de lait).

représentent 463,9 millions de kilos (+3,2 %). Les exportations de beurre ont fortement chuté pour passer de 34,8 à 18,8 mio kg ELE. La poudre de lait a compensé cette baisse en volume.

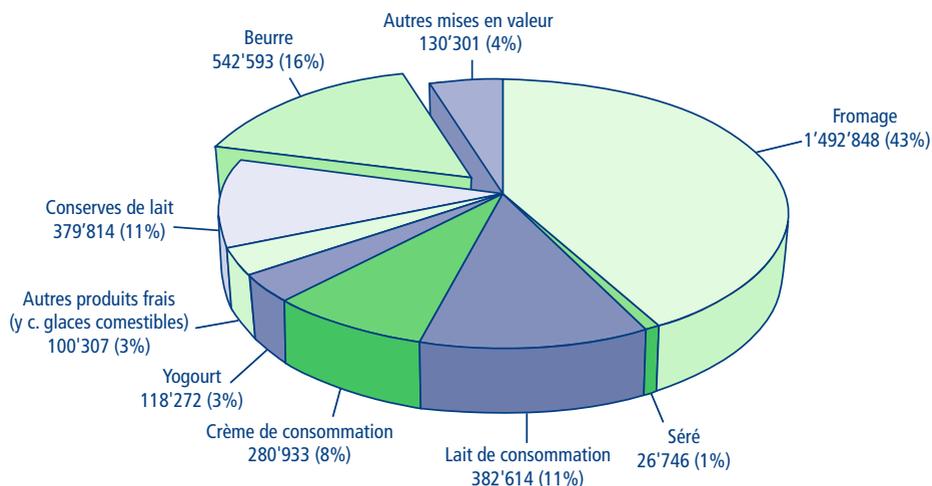
Les exportations de fromages se sont élevées à 72'595 tonnes, soit +1'003 t ou +1,4 %. Les produits-phare sont le Gruyère, le Raclette suisse et les « autres fromages à pâte dure et mi-dure >55 % MG ». Les baisses s'enregistrent chez les « autres fromages à pâte dure et mi-dure <45 % MG », le Switzerland Swiss, l'Emmentaler et les fromages frais/séré.

2.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

Les exportations de produits laitiers ont permis de vendre 805,4 millions de kilos ELE à l'étranger en 2018 (+0,6 %). Les importations

ont été de 62'366 tonnes, soit +1'733 t ou +2,9 %. La balance import/export des fromages est désormais de 10'229 t pour la production suisse (-730 t par rapport à 2017).

Mise en valeur du lait en équivalents-lait (en tonnes)



2.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES



Interprofession du Gruyère (IPG)

Après avoir vécu trois ans difficiles consécutifs à la fin de la parité entre l'Euro et le franc suisse, la filière du Gruyère AOP s'est largement reprise en 2018. Elle a pu produire l'entier de son volume dans le segment « Tradition » et même 2 % de plus pour le segment bio (98 % au début de l'année). Les alpages ont pu évoluer très positivement sur le marché.

Les producteurs membres du comité de l'IPG ont engagé M. Jacques Chavaz, consultant externe, afin de les aider à prendre du recul sur l'évolution des structures et conceptualiser la durabilité de la production laitière dans la filière du Gruyère AOP. Le mandat a consisté dans un premier temps à établir un avant-projet. Celui-ci a été réalisé jusqu'en juin, avec présentation aux délégués producteurs de l'IPG. Le projet en lui-même a débuté durant l'automne et se poursuit jusqu'en juin 2019. Le financement est assuré par toutes les fédérations laitières ayant des fromageries Gruyère et par la FPSL. Les enjeux sont de trouver un équilibre entre les besoins de l'interprofession, des producteurs et des consommateurs.

Lors de son traditionnel séminaire de janvier, le comité de l'IPG a mis l'accent sur les points suivants: cockpit d'indicateurs des quantités, lutte contre les imitations, système d'observa-

tion jusqu'au consommateur, veille de l'évolution des techniques de production et des installations, définition de l'image du Gruyère et de ce qu'on veut transmettre au consommateur, définition de la stratégie de marque, révision de la structure du marketing, concept de communication, analyses des risques et identification des membres à la filière. Il s'agit d'un vaste programme indispensable pour faire face à la concurrence.

Les producteurs IPG ont accueillis deux nouveaux délégués de Prolait, soit MM. Heinz Baur et Nicolas Jotterand. Ils ont remplacés MM. Jean-Luc Bignens et Pierre-André Hainard, démissionnaires. En outre, lors de l'assemblée de l'IPG du 19 juin, M. Ralph Perroud, directeur de Fromages Gruyère SA a remplacé M. Gérald Roux au comité en tant que représentant des affineurs.

Lors de son assemblée du 14 novembre 2018 à Pringy, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

- Attribution d'une quantité définitive de 1 % supplémentaire pour l'ensemble des fromageries Tradition et bio pour 2019 ;
- Augmentation temporaire du potentiel de production pour les alpages de 3 % ;
- Attribution des dernières quantités liée à la liste d'attente ;
- Maintien des mesures de limitation de la production pour le 1^{er} trimestre ;
- Renforcement du marketing sur les pays du Nord de l'Europe.

Les mesures de réduction de quantité pour qualité insuffisante voient 10 fromageries concernées (-2; dont 3 de la région Prolait). Le volume restreint est de 97 t (+6).

Production totale effective de Gruyère AOP

Année	2015	2016	2017	2018
Quantité annuelle (t)	29'049	26'780	29'513	30'060*
Évolution	- 2,6 %	- 7,8 %	+10,2 %	+1,9 %
Quantité semestrielle (t)	15'110	14'082	14'473	15'417
Évolution	- 1,8 %	- 6,8 %	+ 2,8 %	+ 6,5 %

Source: IPG, Pringy / * estimation

La production de qualité IB est passée de 324 t à 335 t au 1^{er} semestre 2018, soit le 2,2 % de la production (stable).

L'année en quelques chiffres

En 2018, le potentiel de production (quantités de base) s'est élevé à 30'447 t (+2'245 t) pour le Gruyère AOP Tradition, à 1'115 tonnes (+42 t) pour le Gruyère AOP bio et à 554 tonnes (+8 t) pour le Gruyère d'alpage AOP.

Les exportations de Gruyère ont fortement augmentées en 2018 à 12'800 tonnes (+1'013 t); 7'689 t ont été dans l'Union européenne (+209 t). La consommation s'est répartie à raison de 51 % en Suisse, 25 % dans l'Union européenne (-1 %), 12 % les Etats-Unis (+2 %), 3 % pour la fonte (-1 %) et 3 % en réserve locale (le solde dans divers pays). Les stocks de Gruyère se situent à 8'088 t à fin 2018 (+360 t) et peuvent être qualifiés d'excellents.

Le prix indicatif du lait payé au producteur pour le Gruyère Tradition est resté fixé à 85,15 ct./kg toute l'année.

Le prix du Gruyère sortie fromagerie est resté inchangé à fr. 9,70/kilo auquel l'affineur ajoute une contribution à l'Interprofession du Gruyère de 90 ct./kg.

Distinctions

Le fromage sélectionné en 2018 par le Gouvernement vaudois a été le Gruyère d'alpage AOP de la famille Frédy et Daniel Hauser du Lieu.

Le prix du Gruyère neuchâtelois de l'année a été décerné à la Société de fromagerie de Bémont et son fromager, M. Frédéric Lалуque.

L'édition 2018 des « Swiss Cheese Awards » a eu lieu fin septembre 2018 à Lucerne. Plusieurs sociétés, fromagers et producteurs d'alpage de Prolait ont été honorés. Qu'ils soient ici félicités !

- Gruyère AOP: Châtonnaye (médaille d'or), Pomy (bronze), Pied-du-Jura, Ropraz
- Gruyère d'alpage AOP: Le Cerney, M. Didier Meylan (argent), La Moësettaz, M. Martial Rod (bronze), La Combe Noire, M. Frédy Hauser
- L'Etivaz AOP: M. Jean-Louis Karlen (or), Maurice Lenoir (argent), Dominique Yersin (bronze)
- Vacherin Mont-d'Or AOP: Morges et environs, S. André (or)

A noter encore les excellents résultats de la fromagerie de Penthérez lors de l'International Cheese Awards à Nantwich en Angleterre et de

la fromagerie de Châtonnaye au World Cheese Awards à Bergen en Norvège.



Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOP

Durant la saison 2017/2018, la production de Vacherin Mont-d'Or AOP (VMO) s'est élevée à 579 tonnes, identique à la saison précédente. Un nouveau marché a été ouvert sur la Grande-Bretagne. La qualité a été excellente et régulière; l'application FairTrace (qualité et traçabilité) est étendue à deux nouvelles fromageries. M. Bernard Claessens a repris la fromagerie Conod à Baulmes.

La valorisation du VMO a fait l'objet d'un grand débat dans l'interprofession. Au final, il a été décidé d'augmenter le prix du VMO sortie affinage de fr. 1,20/kg dont la moitié est revenue à l'IPVMO pour soutenir les actions de marketing. Les producteurs ont bénéficié d'une hausse de 1,48 ct./kg de lait.

La mise en marché d'un nouveau fromage dans une boîte en bois ronde « Le petit Boisé » par la fromagerie Grand-Pré SA à Moudon a suscité de vives réactions dans la filière du VMO. Elle a estimé que son image était en péril. Une médiation du Conseiller d'Etat Leuba a permis de trouver un accord entre l'IPVMO et Grand-Pré SA début juillet 2018 mettant fin à la controverse. Cet épisode n'est pas resté sans conséquence pour Prolait qui a pu maintenir finalement sa place au comité mais pas dans les commissions de l'interprofession.



Interprofession de l'Etivaz AOP

Les 69 producteurs de la Coopérative d'alpage du fromage L'Etivaz AOP (dont 9 en bio) ont produit 18'719 pièces (-284), représentant 449 tonnes (+3 t). La 1^{re} série de taxations s'est élevée en moyenne à 19,07 pts pour le traditionnel et 18,88 pour le bio. Les défis sont nombreux pour maintenir actifs les alpages de fabrication du Pays-d'Enhaut. L'engagement des producteurs dans leur coopérative est à saluer tant les résultats au niveau de la qualité que du marché sont démontrés. En décembre 2018, la coopérative, via son directeur M. Pascal Guenat, a repris l'exploitation du magasin de la cave à son compte.

2.4 ACHAT DU LAIT DE CENTRALE PAR MOOH

Mooh société coopérative a commercialisé 596 millions de kilos de lait en 2018 dont 66,1 mio kg (11,1 %) fournis par les producteurs membres de Prolait. Selon le monitoring de PSL, mooh a offert un prix du lait moyen de 56,7 ct./kg, représentant exactement le prix moyen du lait de centrale en Suisse. 523 producteurs de Prolait sont membres de mooh.

Lors de son assemblée générale tenue le 30 mai à Brunegg, mooh a admis Prolait fédération laitière comme membre avec effet au 1^{er} janvier 2018. Elle a confirmé l'élection de M. Jean-Bernard Chevalley dans son Conseil d'administration.

Une séance « mooh en visite » a eu lieu le 14 juin sur l'exploitation de MM. Paillard et Schläfli à Champvent. La séance d'information annuelle de mooh s'est tenue le 14 novembre à Assens.

Après avoir intégré les producteurs Prolait puis ceux du Biomilchpool, mooh a créé en septembre la société Suisse Biomilch regroupant tous les producteurs bio de son rayon.

Mooh garde un bureau régional à Yverdon. M. Blaise Decrauzat en est le responsable. Une coordination régulière est ainsi assurée entre les deux organisations.

Canton	Nb. de sociétaires	Quantité lait	Quantité de lait dans mooh
Vaud	409	55'383'590 kg	9,3%
Neuchâtel	98	6'557'799 kg	1,1%
Fribourg	16	4'173'145 kg	0,7%
TOTAL	523	66'114'534 kg	11,1%

2.5 INTERPROFESSION DU LAIT (IPLAIT)

Lors de son assemblée le 23 avril 2018, l'IPlait a expliqué les raisons qui ont conduit la branche laitière à s'opposer à une gestion nationale des quantités :

- Sans protection totale à la frontière pour tous les produits laitiers, les effets seraient très limités ;
- Le développement du secteur agroalimentaire en serait péjoré ;

- Le législateur devrait recréer des instruments de droit public alors que ceux-ci ont été abandonnés en 2009.

Cette position faisait suite à la décision de la CER-CE (Conseil des Etats) de balayer toute idée de gestion étatique des quantités. Cette situation est fortement regrettable pour les producteurs de lait même si l'IPlait dit vouloir s'engager à leur offrir de meilleures perspectives. Elle admet que le système de segmentation n'est pas parfait mais que c'est la seule solution dans les conditions-cadres privées actuellement en place.

Deux suppléants du collège des producteurs ont quitté le comité de l'IPlait en avril : MM. Jean-Bernard Chevalley (Prolait) et Bernard Mori (APLCNS). Trois nouveaux suppléants ont été nommés : MM. Marc Benoit (Prolait), Vincent Maudonnet (APL-Nestlé) et Fritz Stettler (fournisseurs Züger). En outre, un représentant d'ALDI a rejoint le comité.

Le 6 septembre 2018, le comité de l'IPlait a approuvé la mise en place d'un standard sectoriel pour un lait durable (voir concept « tapis vert » de PSL au chapitre suivant). Les transformateurs se sont engagés à verser un supplément de 2 ct./ kg dès le 1^{er} juillet 2019 à tous les producteurs de lait de centrale respectant les critères. La mise en œuvre pour le lait de fromagerie est prévue dans le cadre des discussions interprofessionnelles de ce secteur.

L'IPlait a approuvé les règlements des deux fonds « réduction du prix de la matière première »

et « régulation ». Le premier, représentant 3,6 ct./kg sur 4,5 ct./kg perçus par l'acheteur de lait de centrale au 1^{er} niveau, remplace l'ex-Loi chocolatière. Le second, soit 0,9 ct./kg, permet de réguler le stock de beurre si cela est nécessaire. A défaut, la perception est stoppée dès qu'il atteint une somme totale de 10 millions de francs.

Du côté du producteur, l'ex-Loi chocolatière n'a pas été simple d'application. En effet, la Confédération a décidé de verser à l'ensemble des producteurs de lait suisse un supplément pour le lait commercialisé de 4,5 ct./kg dès le 1^{er} janvier 2019. Celui-ci est versé 30 jours après la fin d'un mois directement par la Confédération sur le compte bancaire du producteur. Pour le producteur de lait de centrale, le même montant est déduit de sa paie de lait pour être versé par l'acheteur 1^{er} niveau à l'IPlait (voir ci-dessus). Pour le producteur de lait de fromagerie, une déduction du même montant est faite sur sa paie de lait car le fromager voit le montant de la prime fromagère de 15 ct./kg déduite de 4,5 ct./kg par la Confédération. En résumé, le résultat pour le producteur est neutre, sauf qu'il y a 4,5 ct. de moins sur la paie et que ce montant est versé en direct. Prolait s'est fortement engagée pour expliquer le mécanisme à ses membres.

Le prix du lait du segment A est resté toute l'année à 68 ct./kg. Le prix B a fluctué entre 44,5 et 47,7 ct. et le prix C entre 25,1 ct. (février) et 34,6 ct. (juin). Le prix LTO+ s'est situé dans une fourchette de 53,0 à 56,6 ct./kg.

2.6 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS SUISSES DE LAIT (FPSL) & LACTOFAMA

Le 23 février, la FPSL et VMMO (fédération laitière Ost-Schweiz) ont organisé un forum laitier lors de la foire Tier&Technik à St-Gall. La révolution numérique dans le monde laitier suisse en a été le thème principal. Les jeunes montrent un fort intérêt. La protection des données est cruciale. Le chef d'exploitation doit rester au centre: la machine au service de l'homme et non le contraire.

Le 28 février, la FPSL et l'USP ont invité un nombre impressionnant d'organisations agricoles pour présenter deux solutions informatiques pour la gestion des données. L'une, AdA offre un regroupement des données dans une application commune. L'autre, BARTO AG est basée sur un logiciel allemand (adapté pour la Suisse) permettant non seulement de regrouper les données mais aussi d'offrir des services payants adaptés à chaque exploitation agricole. Tout l'enjeu est la protection des données. La FPSL a décidé d'être impliquée dans les deux projets pour le compte des producteurs de lait.

Une analyse de l'organisation de la FPSL a été faite durant l'année 2018. Plusieurs variantes ont été étudiées allant du statu quo à la création d'une « Chambre suisse du lait ». Au final, il a été décidé de maintenir le nombre de membres au comité central (19) et de renforcer l'activité du comité directeur afin d'alléger le travail du premier nommé. Prolait a soutenu l'idée de créer une commission « lait de centrale ».

Le comité central de la FPSL a décidé de soutenir l'entreprise Kometian offrant une alternative à l'utilisation des antibiotiques au moyen de médecine complémentaire (homéopathie); les producteurs s'y affiliant bénéficient de tarifs avantageux. Il s'est également engagé à soutenir un projet sur la santé des onglons; les maladies (ex. Mortellaro) qui y sont liées ont des conséquences économiques et sanitaires qu'il s'agit d'éradiquer.

Le 8 août, la FPSL a convié l'ensemble des organisations des producteurs de lait à prendre position pour un standard de lait durable suisse, dit « tapis vert ». Le concept a été approuvé car il permet de regrouper l'ensemble des initiatives de ce domaine et évite la dispersion. Afin d'obtenir une plus-value définie par l'IPlait, les mesures suivantes devront être prises dès le 1^{er} juillet 2019 par les producteurs :

- SRPA ou SST
- Détention de veaux (min. 21 jours)
- Min. 2 traites par jour
- Respect règles expositions bétail
- Vaches non gestantes à l'abattoir
- Tourteaux de soja de source durable
- Pas d'huile/graisse de palmes dans les fourrages
- Aucun antibiotique critique utilisé
- 7 % surfaces SAU en biodiversité
- Veau/vache avec un nom

Des critères complémentaires devront aussi être respectés (à choix). Une phase transitoire de 4 ans est prévue. Dès 2023, il ne sera proba-

blement plus possible de livrer du lait sans le respect de ces critères pour des questions de logistique.

MM. Marc Benoit et Didier Roch représentent Prolait au comité central de la FPSL. M. Didier Roch est membre du comité directeur. M. Christophe Tanner a remplacé M. Eric Glauser en tant que suppléant.

M. Christian Wolf de Mollie-Margot a pu bénéficier des prestations marketing de PSL par l'édition d'une vidéo sur son alpage Etivaz à Rougemont dans le cadre du projet « De la ferme ».

La société LactoFama SA, active jusqu'en 2016 pour soutenir les actions d'exportation de beurre (dégagement), a pris la décision de cesser ses activités. PSL a racheté les actions acquises par les organisations régionales. Auparavant, alors que la production semblait flamber début 2018, plusieurs transformateurs ont sollicités des actions; les producteurs s'y sont opposés à juste titre. Toute régulation du marché de la matière se fera désormais via le fonds ad hoc créé au sein de l'IPlait.

2.7 POLITIQUE AGRICOLE ET CONDITIONS - CADRES

Politique agricole

Les négociations en cours pour un accord de libre-échange avec les Etats du Mercosur ont

ravivé les tensions dans le monde agricole en début d'année. Les producteurs de lait ont opté pour une stratégie de participation aux discussions alors que l'USP a mis les pieds contre le mur. Une visite des pays du Mercosur a eu lieu fin avril-début mai par une délégation accompagnant le Conseiller fédéral Schneider-Ammann. Un tel accord ne peut être validé que s'il permet de garantir à l'agriculture la protection des AOP et des marques (Swissness) et de s'assurer que les produits importés en Suisse respectent les normes de production helvétiques. Ces discussions et la position de l'USP ont permis de délier la nouvelle politique agricole des accords commerciaux.

Le 31 octobre, le Conseil fédéral a approuvé le train d'ordonnances 2018 comportant un renforcement des contrôles en matière de bien-être des animaux, la mise en œuvre du plan d'actions « produits phytosanitaires » et la possibilité de soutenir le bétail laitier estivé en courte durée.

A mi-novembre, la Confédération a lancé la consultation de la nouvelle politique agricole 2022-2025 (PA22+). Pour le monde laitier, les enjeux portent sur une proposition de transfert de la prime fromagère vers la prime de non-ensilage. Cette dernière pourrait être liée à la production de foin et non plus à la fabrication de fromages. PSL s'est positionné pour le statu quo. Prolait, qui a toujours soutenu le renforcement de la prime de non-ensilage, accepte le transfert en évitant que cela ait des répercussions pour le lait de centrale.

Elle refuse de délier cette prime de la fabrication fromagère.

Suite à la démission de M. J. Scheider-Amman fin 2018, le Conseiller fédéral vaudois Guy Parmelin a repris le département de l'économie comprenant l'agriculture.

Initiatives « agricoles »

L'agriculture a toujours été confrontée à des défis. Désormais, elle doit faire passer des messages pour expliquer les techniques qu'elle utilise et la manière dont elle traite la nature et les animaux. Avec une population qui a de moins en moins de lien avec des agriculteurs et producteurs de lait, l'enjeu est de taille.

En 2018, l'initiative pour la souveraineté alimentaire portée par Uniterre a été rejetée par 68,37 % de la population. Le texte proposait un changement radical de la politique agricole tourné vers le social et l'écologie. L'initiative des Verts pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (dite FairFood) a été rejetée à 61,3 %. Elle demandait l'application des normes suisses aux produits importés et conditionnait les importations au respect de conditions de travail équitables. L'initiative pour la dignité des animaux de rente agricole (dite vaches à cornes) a été rejetée par 54,72 % des voix. Début 2019, l'initiative pour stopper le mitage du territoire a été rejetée à 63,66 %. La prochaine échéance cruciale est l'initiative pour une eau propre et une alimentation saine (suppression des pesticides).

3. Activités de Prolait Fédération Laitière

3.1 PROLAIT EN CHIFFRES

Fromageries

Gruyère: 54 (dont 3 avec du bio)

Vacherin Mont-d'Or: 7

Pâtes molles / spécialités: 7

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage): 61

Fromagerie (lait de non-ensilage): 62

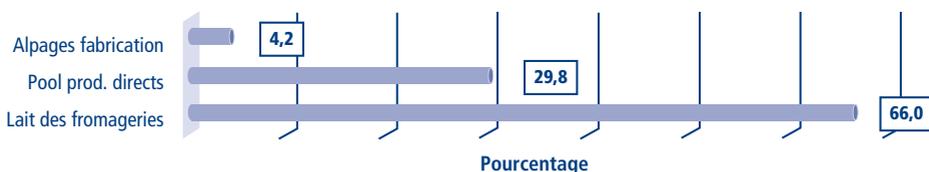
Par canton	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Livraisons 2018 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	856	678	178	163,57	74,9 %
Neuchâtel	199	194	5	41,81	19,1 %
Fribourg	51	51	0	11,00	5,0 %
Berne	13	12	1	2,01	0,9 %
TOTAL	1'119	935	184	218,39	100 %

Par cercle

Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Livraisons 2018 en mio de kg
1	Jura / Gros-de-Vaud	164	150	14	14	12	40,31
2	La Vallée de l'Orbe	152	96	56	7	5	27,56
3	Nord Vaudois	149	127	22	7	13	30,56
4	Neuchâtelois	197	192	5	15	0	41,90
5	Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut	288	201	87	8	18	42,57
6	La Broye	169	169	0	11	13	35,49
	Fin 2018	1'119	935	184	62	61	218,39
	<i>Fin 2017</i>	<i>1'166</i>	<i>977</i>	<i>189</i>	<i>65</i>	<i>64</i>	<i>219,25</i>

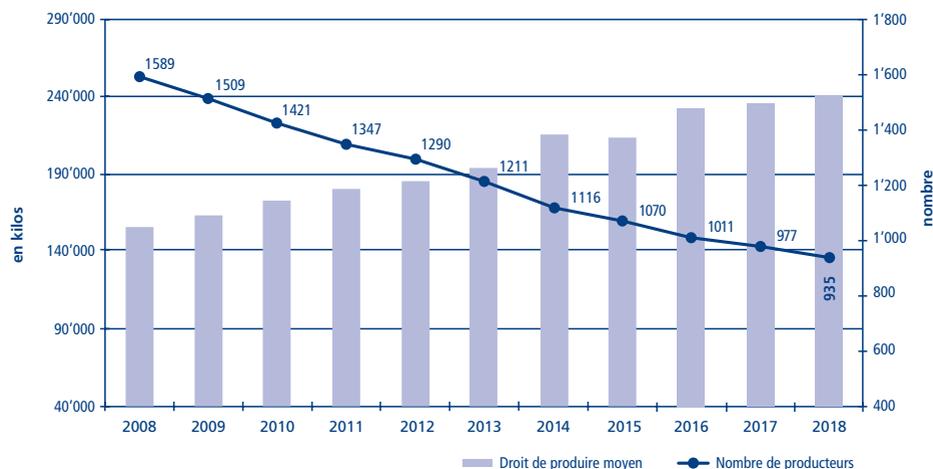
Prolait compte 47 exploitations de moins à fin 2018, soit une diminution de **4,0%** par rapport à l'année précédente. La société des Combes regroupe désormais celles du Lieu et des Charbonnières (fusion). La société de Vucherens a été regroupée avec Ropraz (Ussières). Trois sociétés de laiteries sont dissoutes (Malapalud, Vugelles-la-Mothe) ou n'ont plus de producteur actif (Denez). La Société de L'Auberson a quitté Prolait début 2018.

Par mise en valeur du lait



66,0% (+1,1 %) du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, pâtes molles et autres spécialités.

Evolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen



Droit de produire moyen 2018 : **239'151 kg** (+2,1 %) / Livraisons moyennes : **216'729 kg**

3.2 PLANIFICATION DES QUANTITÉS

Une nouvelle réglementation de la gestion des quantités a été mise en place dès le 1^{er} janvier 2018. Elle entend donner un rôle déterminant aux sociétés de fromageries dans le suivi de cet élément essentiel à l'obtention d'un prix du lait rémunérateur. Prolait l'a voulu la plus évolutive possible et la plus légère pour la filière du lait de centrale en particulier. Elle allège sérieusement les frais pour les producteurs de lait.

Deux éléments la constituent :

- un règlement de planification valable pour l'ensemble des membres de Prolait
- un règlement de gestion des quantités élaboré par et pour chaque société de laiterie/fromagerie (gestion des quantités temporaires et autres règles).

Le règlement de planification est garant de l'historique des quantités de base selon la mise en valeur qui en est faite (Gruyère, VMO/VF, pool et autres). Il réglemente l'attribution définitive des quantités et les transferts directs. Le regroupement des quantités est autorisé lors de la création d'une communauté totale d'exploitation uniquement. Les émoluments sont fixés dans un avenant.

	2015	2016	2017	2018
Quantité contractuelle de base	251,52	243,96	242,03	236,53
Quantités livrées	238,41	219,05	219,25	218,39

En millions de kilos

Chaque société a mis en place un règlement de gestion des quantités pour lequel elle a dû déterminer le modèle en fonction des critères suivants :

- Principe de répartition des quantités libérées : au prorata ou part égale à chaque producteur
- Décompte roulant : 3 %, 2 % ou aucun
- Destination du décompte roulant : AOP ou centrale
- Avec/sans taxe de sur-/sous-livraisons

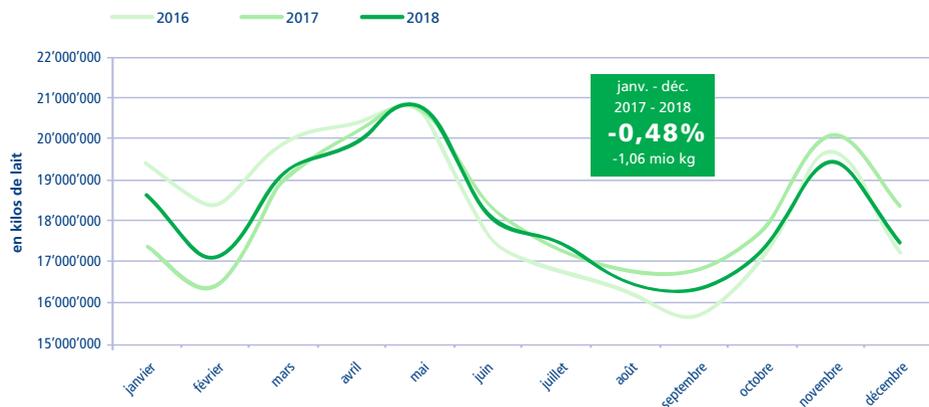
La facturation de la gestion temporaire a fait l'objet de trois modèles :

- Forfait par producteur facturé à la société : suivi par Prolait sur toute l'année des quantités temporaires ;
- Emolument par décision : annonce du producteur à Prolait (avec signature de la société)
- Sans frais : gestion autonome de la société

Modèle	Nombre société
Forfait via société	24
Par le producteur	10
Suivi autonome	26

Grâce au contrat que Prolait a conclu avec TSM (BDlait.ch), chaque producteur peut accéder en continu à la gestion des quantités. Cela permet à Prolait d'en tirer les statistiques nécessaires à son travail quotidien. Les informations fédératives sont disponibles sur la plate-forme BDlait (espace protégé). Un conseil d'utilisation est assuré par Prolait. Régulièrement et sur demande, les sociétés (comités et fromagers) reçoivent l'état de situation, ce qui permet d'avoir une validation et vue d'ensemble.

Livraisons mensuelles Prolait



3.3 VIE DES SOCIÉTÉS

La société de fromagerie de **Ballaigues** a inauguré ses nouvelles caves à Gruyère le 19 mai 2018. Elle envisage d'y adjoindre à terme un nouveau local de fabrication.

La société de fromagerie de **La Sagne (NE)** a inauguré sa nouvelle fromagerie les 21 et 22 septembre 2018. Elle avait débuté ses réflexions en avril 2011. Elle est le fruit de la fusion des sociétés de Sagne-Crêt et Sagne-Eglise et transforme la totalité des 1,9 mio kg de lait en Gruyère. Le fromager, M. Karyl Sauser, vit avec sa famille dans le même bâtiment.

La construction de la nouvelle fromagerie **d'Ussières (Ropraz)** a battu son plein en 2018. La fabrication a débuté en décembre, à satisfaction du fromager, M. Christophe Streit, et des 13 producteurs (2,7 mio kg transformés en Gruyère).

La société de fromagerie de **l'Etraz** a mis sur pied en 2018 son troisième plan de financement en intégrant un projet de développement agricole régional (PDRA). Celui-ci nécessite un calendrier plus étendu repoussant la réalisation du projet de nouvelle fromagerie à l'Etraz (Sernarclens) à 2020. Le comité de la société a intégré les producteurs de l'APL Morges et environs. Fin 2018, la décision de fermer définitivement les sites de Grancy et La Chaux a été prise. Le quota de Gruyère a été réparti temporairement dans les fromageries de la région.

Dans quelques années, le fromager de **Penthéréaz**, M. Golay, arrivera à la retraite. Il souhaite pouvoir remettre l'exploitation à un successeur. Pour ce faire, les producteurs actifs doivent trouver une solution pour reprendre le site de la fromagerie en main des anciens producteurs regroupés en Sarl. Tout l'enjeu sera de trouver un terrain d'entente pour la reprise ou

un lieu d'implantation d'une nouvelle fromagerie (très rare).

Après avoir obtenu l'autorisation de la commune pour l'acquisition d'un terrain, la société de fromagerie des **Combes (Le Lieu)** a élaboré un projet de nouvelle fromagerie pour la fabrication à part égale de Gruyère et de Vacherin Mont-d'Or. Ce magnifique projet nécessite des fonds propres conséquents qui sont en cours de recherche. La porcherie de la société a dû malheureusement cesser son activité. La prise en charge de petit-lait a engendré des coûts non négligeables.

La société de fromagerie de **Pomy** a vu plusieurs de ses membres cesser la production laitière pour plus de 700'000 kg de lait. Cela a permis à deux producteurs de lait de centrale de rejoindre la société en cours d'année. La cessation des producteurs de lait de cette région pourrait devenir une inquiétude tant le vivier des producteurs de lait de centrale diminue.

Quatre fromageries ont vu un **changement de fromager** : M. Adrien Tinguely a quitté les Jordans pour la Côte-aux-Fées (M. Jeanmonod est parti à la retraite); le nouveau fromager des Jordans est M. Hervé Morot; le fromager de Cottens VD, M. Rudolf Kämpf, a repris Bière. L'ancien fromager, M. Marc-André Girardin, est le nouvel exploitant de la fromagerie de la Suze à Corgémont. Au Brassus, M. René Piguët est parti à la retraite (fromager-gagiste).

A fin 2018, la société de fromagerie de **Gimel** a dû faire face au départ d'un de ses principaux

producteurs (un tiers du volume total). Ce dernier ayant subi une contamination butyrique totale de l'exploitation a préféré changer de filière de production (lait de centrale). Les quantités de lait livrées sur d'autres sites ont été rapatriées, les volumes augmentés et deux nouveaux producteurs introduits.

La fromagerie de **Dizy** est fournie en lait par une dizaine de producteurs de la région. Ceux-ci sont regroupés en association (APL La Venoge). Un nouveau producteur de Bavois a rejoint les livreurs.

Prolait a suivi deux sociétés pour leur dissolution : **Le Joratel** et **Missy**. Les démarches prennent généralement deux à trois ans, entre la décision de dissolution et le bouclage du dossier administratif.

Prolait a participé à deux **conciliations** en 2018 (une société Prolait et une société hors du rayon). La conciliation consiste à entendre les parties et émettre un avis externe et neutre. La commission est constituée, pour la région de Prolait, de MM. Didier Roch (producteur) et Didier Germain (fromager); le secrétariat est assuré par M. D. Geiser. Ce dernier a aussi officié dans le cadre d'une procédure **d'arbitrage** (hors rayon) lié à un conflit entre une société et son fromager pour un montant non négligeable. Ce travail a mobilisé une commission de cinq personnes (dont quatre docteurs en droit) pendant deux ans. Autant dire que ce genre de démarche est à éviter à tout prix et qu'il faut privilégier l'anticipation par des relations les plus claires possibles, dès le départ, entre producteurs de lait et acheteurs de lait.

3.4 ACTIVITÉS DIVERSES

6 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 31 janvier au 19 février 2018. Une nouvelle formule plus interactive a été expérimentée laissant plus de place à la discussion. Chaque cercle s'est doté d'un nouveau nom, a nommé son président, ses délégués et un représentant à la commission LC. Les sujets les plus fréquemment abordés ont été l'avenir de Grand-Pré SA et des producteurs de Gruyère (durabilité).

La **rencontre annuelle** entre les fédérations laitières (dont Prolait) et les Artisans fromagers romands (AFR) s'est tenue le 25 octobre 2018 à St-Aubin FR. Quelques changements ont été apportés au contrat-type d'achat et vente de lait : obligation de garder et congeler les échantillons de lait durant 6 mois ; demande d'intervention du conseiller de traite à charge financièrement du producteur ; test d'un nouveau système de suivi des analyses butyriques.

L'assemblée de **Crema SA** a eu lieu le 1^{er} juin 2018. Quelques chiffres-clés pour l'entreprise en 2017 : baisse des apports de lait de 8 % par rapport à 2016 (-16 % des apports de crème) ; 743 postes de travail ; résultat de l'exercice : -2,69 mio francs. Le contexte international a pénalisé l'entreprise.

Prolait-Plateforme laitière de Suisse occidentale a réuni à deux reprises son conseil d'administration en vue de sa dissolution. Son assemblée a eu lieu le 18 juin. L'ensemble des prêts aux cantons a été remboursé à fin juin 2018. La conversion du prêt à Crema en actions Crema

peut donc se faire. Il devra toutefois attendre fin 2020 afin de respecter les engagements contractuels établis à sa création en 2003.

Une édition de « **PROLAIT Actualités** » a été publiée en décembre 2018.

Prolait a offert deux **cloches aux apprenti(e)s agriculteurs** terminant leur formation à l'EMTN (Cernier) et à Agrilogie (Grange-Verney et Marcelin) avec la meilleure moyenne en production laitière. Les lauréats sont, pour 2018, Mme **Valérie Maurer** de Nods (EMTN) et M. **François Vial** de Chavannes-le-Veyron (Agrilogie).

En collaboration avec Agrilogie, Prolait a consacré une matinée le 28 novembre aux agriculteurs suivant le cours de brevet agricole à Grange-Verney (module branche laitière).

Prolait a participé au **Salon des herbages** (progrès herbe) organisé par Prométerre le 7 septembre 2018 à Grange-Verney. Elle a tenu un stand avec d'autres organisations et présenté le projet de lait durable PSL.

Le **service de comptabilités** de Prolait a bouclé pour la dernière fois les comptes avec le logiciel AgroTwin. Le choix s'est porté sur le nouveau logiciel Winbiz. A part sa propre comptabilité, Prolait tient les comptes d'une SA, de deux fromageries-gagiste, d'une société de fromagerie et de deux sociétés de laiterie. Elle a bouclé pour la dernière fois la comptabilité de Grand-Pré SA, cette dernière étant désormais tenue par la société elle-même.

4. Activités des organes de la Fédération

4.1 ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS 2018

La **treizième assemblée** ordinaire des délégués a eu lieu le 16 avril 2018 à Bottens. Elle a réuni 99 délégués (y compris présidents de cercles) et 39 invités. Le nombre total de délégués est passé de 144 à 125.

Le président a relevé que l'année 2017 restera une année charnière pour Prolait. La restructuration de l'organisation a fait l'objet de décisions importantes qui ont conduit à remettre le pool laitier Prolait à mooh, à séparer l'activité opérationnelle de Grand-Pré SA et à réduire les effectifs des organes et de l'administration. Il a évoqué différents sujets tels que le remplacement de la Loi chocolatière, la digitalisation de l'agriculture, la différenciation des produits et la durabilité de la production.

Le directeur a mis en évidence l'équipe restreinte chargée des activités de Prolait. Il a passé en revue les faits marquants des 10 ans de l'organisation. L'identité de Prolait a été présentée et commentée tout en évoquant les diverses organisations partenaires.

L'assemblée a approuvé les différents rapports et les comptes 2017. Les contributions pour l'année 2018 ont été confirmées, soit au total 1,395 ct./kg; elle passe à 1,095 ct./kg dès le 1.1.19. La finance d'entrée a été révisée passant de 500 francs par 100'000 kg de lait à 100 francs par nouveau membre.

Les remerciements d'usage ont été adressés aux membres sortants (conseil d'administration, présidents de cercle et délégués des interprofessions, voir chap. 5).

4.2 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le Conseil des présidents de cercles (CPC) s'est réuni à cinq reprises en 2018, soit les 22 janvier, 23 mars, 29 juin, 31 août et 26 octobre.

En janvier, le CPC a préparé les assemblées de cercles afin de présenter la restructuration de Prolait dans les meilleures conditions. Il a approuvé les règlements des commissions LFA et LC. Il a aussi revu le budget 2018.

En mars, le CPC a pris acte de la désignation des présidents par leur cercle respectif. Il a approuvé la nomination des membres des commissions LFA et LC, la perception d'un montant de 544'622,44 francs dans le Fonds d'investissement et la dissolution de la provision pour vente de lait de 235'000 francs.

La séance de juin, qui a eu lieu à Montricher, a permis de faire le point sur un nombre impressionnant de sujets de la filière laitière régionale, notamment: restructuration de Prolait, dissolution de Prolait Plate-forme, relation avec mooh, Grand-Pré SA, PSL (restructuration, lait durable

et ordonnances 2018), infos des filières, quantités, vie des sociétés, prestations Prolait.

En août, les membres du CPC et des commissions LFA/LC ont reçu un classeur regroupant tous les documents de référence de la branche laitière. Une présentation complète a été faite. Les vœux exprimés à cette occasion : entretenir de bonnes relations entre Prolait et les chambres d'agriculture, mieux communiquer à l'externe, anticiper les débats des cercles et mettre à jour le site internet.

En octobre, le CPC a décidé d'organiser des réunions préparatoires dans les cercles avant sa prochaine séance. Objectif : consulter la base sur ses besoins (services et défense des intérêts). Il a approuvé un budget de Prolait équilibré pour l'année 2019.

4.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 12 reprises en 2018 dont deux fois à titre extraordinaire.

Lors de sa première séance annuelle, le CA s'est vu présenté par le nouveau directeur le budget pluriannuel de Prolait et à confirmer la nomination de ce dernier pour le poste confié. Une analyse financière fine des comptes de Prolait a été initiée débouchant notamment sur une identification claire des engagements à Grand-Pré SA. Il a approuvé l'engagement politique à 10 % du di-

recteur (Grand conseil neuchâtelois). Le cahier de charges des organes et du personnel de Prolait a été défini; l'évaluation du directeur est confiée au président et au vice-président (comité restreint).

A mi-janvier, le CA a reçu le CA de Grand-Pré SA afin de l'informer des mesures prises pour séparer les activités opérationnelles des deux entreprises. Il a approuvé la liste des acheteurs reconnus et l'identité définie pour Prolait qui est la suivante :

Vision : regroupant le maximum de sociétés coopératives laitières et de producteurs de lait de sa région, Prolait entend défendre leurs intérêts au niveau régional et national tout en leur offrant des services et conseils adaptés à leurs besoins ;

Missions : défense professionnelle, représentation des intérêts, entretien de la coopération, apport de conseils et développement de services ;

Valeurs : horizontalité ; coopération ; qualité des relations ; reconnaissance ; confiance.

En mars, le CA a approuvé les comptes 2017 après une analyse très détaillée. Il a renoncé à un report du remboursement des crédits liés à Grand-Pré SA. Il a pris acte en avril de la nomination de M. Jean-Bernard Chevalley comme nouveau président de Grand-Pré SA, remplaçant M. Benjamin Henchoz. Une convention avec ARQHA (Moudon) a été signée.

Deux groupes de travail ont officié en 2018. L'un pour la mise en place de la formation continue

(une séance) et l'autre pour l'organisation à terme d'un séminaire (deux séances).

Après avoir développé un concept de lait durable depuis 2013, le Conseil d'administration, via une commission ad hoc, est arrivé dans la phase concrète. Le cahier des charges a été finalisé par la direction, un business plan a été établi et la répartition des tâches administratives et commerciales étaient sur le point d'être approuvées. Malheureusement, malgré les promesses faites, la grande distribution n'a pas été au rendez-vous préférant offrir aux producteurs des solutions régionales à petite échelle et développant elle-même des concepts plus proches du marketing que des réalités des producteurs. Le projet de Prolait a donc été gelé. Il n'est pas exclu qu'il soit remis sur la table dès 2020, une fois le bilan des laits durable de Coop et Migros établis.

Le CA s'est réuni en séminaire en septembre. L'identité de Prolait a été complétée par la nécessité de favoriser au travers de Prolait le lien entre le producteur et le consommateur. La communication devient une mission importante.

10 producteurs de lait de centrale et un alpage fabricant des spécialités ont donné leur démission pour fin 2018. Plusieurs contacts ont été pris avec les démissionnaires et deux séances ont été organisées. Malheureusement, personne n'est revenu sur sa décision.

Suite à la démission de M. Stéphane Challandes, M. Christophe Tanner a été nommé au comité directeur de la CNAV et M. Romane Botteron

est entré au comité de la CNAV, représentants Prolait.

4.4 COMMISSIONS ET LEURS ASSEMBLÉES

La Commission « lait de fromageries artisanales » (LFA) s'est réunie à deux reprises en 2018. En février, elle a mis à jour son propre règlement d'organisation en intégrant tous les membres des comités des interprofessions (désormais deux pour le Vacherin Mont-d'Or) et le président de la commission LC. Ses activités ont été clairement séparées de celles des délégués de chaque filière fromagère. Son but est de réunir tous les acteurs des filières fromagères de Prolait dans un cadre le plus efficace possible (7 à 11 membres); 10 membres en font partie actuellement. En septembre, la Commission a débattu des sujets tels que la durabilité dans la production laitière et les livraisons de producteurs dans plusieurs fromageries. Le concept « paysan ambassadeur de son produit » a été présenté.

L'assemblée des sociétés de fromageries de Prolait a eu lieu le 26 mars 2018 à Bullet. 44 sociétés sur 60 étaient présentes. Le nouveau président, M. Romane Botteron, a exprimé ses critiques vis-à-vis de la politique de libre-échange pratiquée par le Conseiller fédéral Schneider-Amman. Deux nouveaux délégués IPG ont été désignés : MM. Heinz Baur et Nicolas Jotterand. La séance s'est terminée par une intervention du président

de l'IPG, M. Oswald Kessler, concernant les clés du succès d'une filière. Il a mis en garde sur les dérives et la nécessité de maintenir l'artisanat. Cela n'a pas manqué de faire réagir la salle. Les producteurs s'inquiètent d'une trop forte réglementation de leur métier.

La Commission « lait de centrale » (LC) s'est réunie pour la première fois le 23 mars 2018. Celle-ci est constituée d'un délégué par cercle, du représentant mooh et du président de la Commission LFA. Son président a été nommé : M. Alexandre Longchamp. Elle a décidé d'organiser une séance annuelle de tous les producteurs de lait de centrale Prolait. Un transport à l'assemblée de mooh (30 mai) a été proposé. En septembre, la Commission a traité des sujets sui-

vants : dossier antibiotiques, remplacement de la Loi chocolatière, lait durable, achat du lait par mooh, concept « paysan ambassadeur de son produit ».

L'assemblée des producteurs de lait de centrale Prolait a eu lieu le 24 octobre 2018 à Montcherand. 65 personnes étaient présentes (sur 330 invitées). Mme Ammann de Kometian a présenté une alternative à l'utilisation des antibiotiques (homéopathie). Les détails de l'introduction du supplément pour le lait commercialisé (4,5 ct./kg) et du standard sectoriel pour un lait durable (tapis vert) ont été présentés. L'ambiance a été lourde tant les interventions ont fait comprendre la nécessité impérieuse d'un meilleur prix du lait de centrale.

5. Organes & collaborateurs

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Marc BENOIT, président
Didier ROCH, vice-président
Stéphane CHALLANDES,
administrateur (jusqu'à avril 2018)
Jean-Bernard CHEVALLEY,
administrateur
René COTTING, administrateur
Eric GLAUSER, administrateur
(jusqu'à avril 2018)
Christophe TANNER, administrateur

5.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

MM. André BADOUX, cercle de la Broye
(anc. Combremonts – Moudon)
Sébastien BIGLER, cercle
de Lavaux (jusqu'à avril 2018)
Michel DEVANTAY, cercle
de Jura/Gros-de-Vaud (anc. Morges)
Christian DUVOISIN, cercle
de Grandson (jusqu'à avril 2018)
Jean-Pierre GFELLER, cercle
Neuchâtelois (anc. de la Brévine)

Pierre-André GRANDGIRARD, cercle de Payerne – Broye (jusqu'à avril 2018)
Ueli LEIBUNDGUT, cercle Nord vaudois (anc. d'Yverdon)
Alexandre LONGCHAMP, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne (jusqu'à avril 2018)
Jean-François PITTET, cercle de La Vallée (jusqu'à avril 2018)
François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut (jusqu'à avril 2018)
Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières (jusqu'à avril 2018)
Pierre-Alain STAUFFER, cercle de la Vue-des-Alpes (jusqu'à avril 2018)
Frédéric TEUSCHER, cercle de la Vallée de l'Orbe (anc. d'Orbe)
Christian WOLF, cercle Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut (dès avril 2018)

5.3 COMMISSION « LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES »

MM. Jean-Luc BIGNENS, Gimel, président, Gruyère (jusqu'à juin 2018)
Romane BOTTERON, président, La Sagne NE, Gruyère (dès juin 2018)
Guy DE CHARRIERE, Sévery, Vacherin Mont-d'Or (dès avril 2018)
Pierre-André HAINARD, Les Bayards, Gruyère (jusqu'à juin 2018)
Alexandre LONGCHAMP, Malapalud, lait de centrale (dès avril 2018)
Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère

Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat, Gruyère (dès avril 2018)
Didier ROCH, Ballens, Gruyère
Olivier TOMBEZ, Moudon, Gruyère (jusqu'à juin 2018)
Jean-Claude PITTET, Cottens, Gruyère Alpagnes
Jean-Bernard STEUDLER, Chézard-St-Martin, Gruyère Bio
Eric GLAUSER, Villars-le-Terroir, lait de centrale et CA Prolait (jusqu'à avril 2018)
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin Mont-d'Or
Philippe GENILLARD, Les Diablerets, Etivaz

5.4 COMMISSION « LAIT DE CENTRALE » (DÈS MARS 2018)

MM. Alexandre LONGCHAMP, Malapalud, président
Christophe AUBERT, Enges
Thierry COENENGRACHT, Premier
Christophe PAILLARD, Champvent
François RAYNAUD, Château-d'Oex
Florian SAVARY, Granges-près-Marnand
Jean-Bernard CHEVALLEY, Puidoux, représentant mooh
Romane BOTTERON, La Sagne, lait de fromagerie

5.5 COMMISSION DE GESTION

MM. Etienne HABEGGER, Moudon, cercle de La Broye (membre)

Alain GAILLE, Provence, cercle Nord vaudois (membre)
Nicolas JOTTERAND, Bière, cercle de Jura/Gros-de-Vaud (membre)
John SCHOPFER, La Tine, cercle de Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut (suppléant)
Pascal CHIFFELLE, Lignièrès, cercle Neuchâtelois (suppléant)

5.6 DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité (président des producteurs)
Heinz BAUR, Mont-de-Travers (dès juin 2018)
Jean-Luc BIGNENS, Gimel (jusqu'à juin 2018)
René COTTING, Châtonnaye
Christian DUVOISIN, Giez
Pierre-André HAINARD, Les Bayards (jusqu'à juin 2018)
Nicolas JOTTERAND, Bière (dès juin 2018)
Ueli LEIBUNDGUT, Essertines-sur-Yverdon
Jacques NICOLET, Lignerolle
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

MM. Guy DE CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité

Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité (président de la délégation)
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Romain BOURGEOIS, Ballaigues,
Christian GANDER, Bullet
Luc MARTIN, L'Auberson
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

5.7 COLLABORATEURS

MM. Daniel GEISER, directeur (90 %)
Eric JORDAN, collaborateur spécialisé (40 %, jusqu'à décembre 2018)
Mme Anne-Marie STRAUSS, secrétaire (80 %, jusqu'à novembre 2018)
MM. Denis MORET, responsable financier (80 %)
Nicolas OPPLIGER, collaborateur administratif (50 %, dès décembre 2018)
Dylan GOLAY, apprenti employé de commerce (jusqu'à juillet 2018)

Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone 024 / 424 20 10
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière

Mise en page

Images3 SA

Impression

AGRIDEA, Lausanne
